



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome VI (1854)**

Situation : Le village de Vevy est situé sur le premier plateau des basses montagnes du Jura. Village de l'arrondissement de Lons-le-Saunier ; canton de Conliège, chef lieu de perception ; distribution de poste de Mirebel ; succursale érigée le 26 mars 1840 ; à 3 km de Conliège et 11 km de Lons-le-Saunier. Altitude 520 m.

Le territoire est limité au nord par Crançot, au sud par Publy et Conliège, à l'est par Mirebel et Verges, et à l'ouest par Briod.

Il est traversé par le chemin de grande communication n° 39, de Lons-le-Saunier à Saint-Laurent ; par les chemins vicinaux tirant à Pannessières, Briod, Mirebel, Crançot, Verges, Publy et Châtillon-sur-Curtine.

Les maisons sont bien bâties en pierre et couvertes en laves. On y remarque la belle habitation et le vaste parc de M. Émile Chevillard.

Population : en 1790 : 402 habitants ; en 1846, 402 ; en 1851, 405, dont 184 hommes et 221 femmes ; 101 ménages. En 2002 : 300 habitants, les « Vivissois ».

État-Civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1673. Vocabulaire : Saint Jean Baptiste. Série communale déposée aux archives départementales où Vevy a reçu les cotes 5 E 407/6 à /11. La série du greffe a reçu les cotes 3 E 1031 à 1033, 3 E 7399 à 7406, 3 E 8169 et 8170. Tables décennales : 3 E 1182 à 1190.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 1130 et 1131, 5 Mi 7-8 et 5 Mi 1183.

Les jeunes gens émigrent peu.

Cadastre : exécuté en 1816 : 960 Ha ; 434 Ha en terres labourables, 362 Ha en bois, 110 Ha en pâtures, 24 Ha en friches, 4 Ha en jardins, 2 Ha 31 a en sol et aisances de bâtiments, 1 Ha 82 a en broussailles et 53 a en murgers.

Le sol, assez fertile, et produit beaucoup de froment, du maïs, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, des lentilles, peu de fruits et de foin et beaucoup de fourrages artificiels.

Le produit des céréales excède la consommation. On importe le vin.

On élève dans la commune beaucoup de bétail à cornes et quelques porcs.

Les habitants fréquentent les marchés de Lons-le-Saunier.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour ; un presbytère très convenable, à peu de distance de l'église, acquis par M. Chevillard en 1837 ; une maison commune achetée en 1811, renfermant le châlet, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 45 élèves ;

une autre maison commune contenant le logement de l'institutrice et la salle d'étude des filles, fréquentée en hiver par 60 élèves, dont 5 internes ; 2 fontaines avec lavoirs et 421 Ha 15 a de parcours, bois et friches.



Bois communaux : 328 Ha 62 a ; coupe annuelle : 8 Ha 48 a.

NOTICE HISTORIQUE

Vevy occupe, sur le premier plateau des basses chaînes du Jura, le fond d'un bassin qui s'ouvre sur Crançot et Mirebel. Un double pli de terrain le sépare à l'est de Verges et à l'ouest de Briod. Une forêt presque impénétrable descendait autrefois de la Côte de l'Heute et se prolongeait jusqu'aux monts de Conliège. Les Celtes la respectèrent religieusement, mais les Romains furent moins scrupuleux. Ils commencèrent à la percer d'une voie pour mettre en communication Poligny avec Orgelet. Cette route passait à Crançot, On, Vevy, Publy et les Poids-de-Fiole, et a conservé sur tout son parcours la dénomination de *Perrou*, *Chemin de la Poste* ou *grand chemin de Lyon*. Ils établirent ensuite des camps à Sermu, Saint-Étienne-de-Coldre et les Poids-de-Fiole pour garder le plateau. Nous croyons même qu'ils élevèrent un fortin à Vevy, sur l'éminence au pied de laquelle contournait la route et qu'on appelle le *Château*, et un autre à Publy, à la place même qu'occupe aussi le château. Ces établissements amenèrent la création des villages de Coldres, Briod, Publy, Vevy et Crançot. L'érection de l'abbaye de Baume contribua à hâter le défrichement de cette contrée. Une charte d'Anséric, archevêque de Besançon, nous montre déjà, en 1133, Vevy et Publy en possession de chapelles qui étaient des annexes de l'église de Saint-Étienne-de-Coldres.

Seigneurie : Vevy dépendait en toute justice de la seigneurie de Châtillon-sur-Curtine. Nous ignorons si les habitants reçurent une charte de franchises, mais il est certain qu'un grand nombre d'entre eux, tels que les Renaudet, prenaient la qualité de bourgeois.

Fief de sergenterie : une famille noble de nom et d'armes possédait la sergenterie de Vevy et avait dans ce village un château, le four banal, les cinq neuvièmes des dîmes, des cens, des corvées, et un domaine considérable. *Richard* de Vevy vivait en 1273, et, en 1310, *Nicolas* de Vevy se fit l'homme-lige de Jean de Chalon-Arlay 1^{er}, pour une maison qu'il possédait à Verges du chef de Poncette de Verges, son épouse. Ce fief fut possédé dès le XV^e siècle par la maison d'Ugny ou d'Ugna, et deux siècles plus tard par M. Benoit de la Charne. MM. Patouillet, de Salins, le vendirent, le 11 août 1713, au chapitre de Baume.

Château : à l'est du village est une légère éminence appelée le *Château*. Son sommet est couvert de ruines et sa base est entourée par un fossé. La forteresse bâtie à cet endroit, et que possédèrent successivement les familles dites de Vevy et d'Ugna, paraît avoir eu une certaine importance. Elle fut détruite, ainsi que le village, par les troupes de Saxe-Weymar en 1639.

Domaine du cellérier de Baume : les religieux de Baume possédaient à Vevy, depuis un temps immémorial, une portion des dîmes, une maison qui sert actuellement de presbytère et sept ou huit meix, sur lesquels se forma une rue entière du village. La maison Renaudet était au centre de cette rue.

Commanderie de Saint-Jean de Jérusalem : les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem avaient bâti, près de l'église de Vevy, sur les bords de la voie romaine, un hôpital pour les frères de leur ordre. Cet hospice était entouré de murs et de fossés et avait la forme d'un château féodal. Son emplacement est encore couvert de débris de construction. Après la ruine de cette maison, qui eut lieu avant 1566, le commandeur de Varessia continua de jouir des dîmes, des cens et des terrains qui avaient formé sa dotation.

Fiefs divers : la maison que possède à Vevy M. Chevillard et la maison commune actuelle, flanquée de deux tours, étaient le centre de deux fiefs dont il ne nous a pas été possible de découvrir les anciens possesseurs. Des familles bourgeoises en étaient déjà propriétaires avant la révolution.

Église : Vevy dépendait de la paroisse de Saint-Étienne-de-Coldres. Le chapitre de Baume ayant obtenu, en 1512, l'union de cette cure à sa mense, fit dès lors desservir la chapelle de Vevy par un vicaire amovible qui résidait à Crançot. Cette chapelle, qui sert aujourd'hui d'église, paraît dater du XIV^e siècle, et est dédiée à Saint-Jean-Baptiste. Elle se compose d'un clocher, d'une nef, d'un chœur et d'une chapelle qui s'ouvre sur la nef par un arc très surbaissé. Cet édifice renferme un petit monument très curieux du XV^e ou du XVI^e siècle. C'est une tour en albâtre avec ses meurtrières, ses embrasures, ses petites fenêtres à meneaux, ses créneaux et son portail. Au sommet de la tour apparaît une jeune fille, d'une figure angélique, qui se penche en avant et qui semble chercher du regard une personne qu'elle attend avec impatience. A côté de la tour est une femme, d'un âge mûr, offrant d'une main à la jeune fille une hostie et tenant de l'autre un calice. Cette femme est l'emblème de la Foi. Tous les détails sont traités avec une merveilleuse perfection. Cet *ex voto*, offert probablement par un membre de la famille d'Ugna, rappelle sans doute un événement dramatique qu'il serait curieux de connaître.



Évènements divers : les maisons de Vevy étaient autrefois bâties en bois ; aussi les incendies y étaient-ils très fréquents. De 1770 à 1775, une maladie épidémique, l'incendie de la forêt communale du Chaumois et un incendie à peu près général de toutes les habitations qui n'avaient pas de murs en pierres, avait rendu le village presque désert. Il était sur le point d'être complètement abandonné, lorsque les chanoines de Baume se décidèrent, pour retenir le peu d'habitants qui restaient, à renoncer aux cens, corvées, banalité du four et autres droits seigneuriaux leur appartenant, moyennant la modique redevance d'un denier par *pose* de terre cultivée (traité du 8 avril 1780).

Biographie : les anciennes familles de Vevy, du nom de Deniset, Regnauldet, Lombarde, Badouiller et Oudet, ont fourni, au XVIII^e siècle, des ecclésiastiques, des officiers, des jurisconsultes et des magistrats.